

CCAF – Refonte majeure de la trame de statistiques à produire par les sociétés de gestion

■ ADVISORY ■ SOCIÉTÉS

■ *Newsletter N°7*

La Commission de Contrôle des Activités Financières (CCAF) a récemment instauré une nouvelle trame de collecte d'informations statistiques et organisationnelles applicable aux sociétés de gestion monégasques.

De l'ancienne a la nouvelle trame : ce qui change

Une structure entièrement repensée

L'ancienne trame, relativement synthétique, est remplacée par un questionnaire structuré par grands blocs thématiques, couvrant désormais l'ensemble des dimensions de la société de gestion :

- Organisation et gouvernance ;
- Actionnariat et bénéficiaires effectifs ;
- Ressources humaines et certifications ;
- Activités de gestion sous mandat ;
- Gestion de fonds monégasques et étrangers ;
- Activités de conseil ;
- Réception et transmission d'ordres (RTO) ;
- Encours, volumes et réclamations.

L'objectif est de **mieux refléter la réalité opérationnelle** des sociétés et la diversité de leurs activités.

Un niveau de granularité nettement renforcé

La nouvelle trame introduit de nombreuses **informations détaillées**, notamment :

- **Distinction entre agrément et activité effectivement exercée** ;
- **Actionnariat direct et indirect**, avec identification des **bénéficiaires effectifs** ;
- Description détaillée de la **gouvernance** (conseil d'administration, dirigeants, responsables clés) ;
- **Effectifs exprimés en ETP**, y compris les mises à disposition ;
- **Certifications professionnelles** (finance, ESG, contrôle interne), clauses de grand-père et listes nominatives ;
- Détail des **encours par activité**, par type de clientèle et par dépositaire significatif ;
- Analyse fine de la **gestion sous mandat** (instruments utilisés, volumes traités, délégations) ;
- Informations exhaustives sur les **fonds monégasques et étrangers** (ISIN, forme juridique, devise, dépositaire) ;
- Suivi des **réclamations clients** par ligne d'activité ;
- Décomposition des **ordres RTO** par classe d'actifs.

Cette évolution implique **un renforcement des capacités de collecte, de fiabilisation et de consolidation des données**.

Une logique de suivi plus régulière

Autre évolution notable : la nouvelle trame s'inscrit dans une **logique de reporting plus fréquent**, avec des données glissantes demandées à **fin mars, juin, septembre et décembre** (NB : certaines données resteront annuelles).

Cela marque le passage :

- D'un exercice essentiellement **annuel**
- À une approche **quasi trimestrielle**, plus proche des pratiques prudentielles.

Quels impacts pour les sociétés de gestion ?

Sur le plan opérationnel

- Nécessité de **structurer les données** issues de plusieurs sources (gestion, middle-office, RH, conformité, dépositaires)
- Mise en place de **processus internes formalisés** pour fiabiliser les informations
- Anticipation des délais de collecte et de validation

Sur le plan organisationnel

- Mobilisation accrue des fonctions **Direction, Conformité, Contrôle interne, RH et Opérations**
- Clarification des responsabilités par domaine (gouvernance, activités, fonds, RTO, etc.)
- Meilleure documentation des dispositifs existants

Sur le plan réglementaire

- Attente renforcée de **cohérence, traçabilité et exhaustivité**
- Capacité accrue de la CCAF à analyser les **profils d'activité et de risque**
- Alignement avec les standards internationaux de supervision

La nouvelle trame CCAF constitue **bien plus qu'un simple ajustement déclaratif** : elle traduit une **montée en exigence du cadre de supervision**, invitant les sociétés de gestion à renforcer leur **pilotage interne**, à améliorer la **qualité de leurs données**, et professionnaliser davantage leur **reporting réglementaire**.

Ce nouveau format devra être produit dès 2026 sur l'arrêté du 31/12/2025 (conjointement avec l'ancien format pour la première remise).

Une anticipation en amont et une organisation adaptée seront des **facteurs clés de conformité et d'efficacité**.

Auteurs



Sabina DEBUSSY

Directeur Associé • Advisory • KPMG Monaco

sdebussy@kpmg.mc



Brigitte GRASSET

Senior Manager • Advisory • KPMG Monaco

bgrasset@kpmg.mc

Contactez-nous



**Bettina
RAGAZZONI**

Associé

bragazzoni@kpmg.mc



**Stéphane
GARINO**

Associé
Principal

sgarino@kpmg.mc



**Xavier
CARPINELLI**

Directeur Associé
Expertise

xaviercarpinelli@kpmg.mc



**Anne Marie
FELDEN**

Directeur Associé
Audit

afelden@kpmg.mc



**Cécile
BOZANO-BODIN**

Directeur Associé
Advisory

cbozanobodin@kpmg.mc



**Sabina
DEBUSSY**

Directeur Associé
Advisory

sdebussy@kpmg.mc



**Sylvie
ROTI**

Directeur Associé
Expertise

sroti@kpmg.mc



**Patrice
DARMON**

Directeur Associé
Expertise

pdarmon@kpmg.mc



**Mélanie
LE MOIGN**

Directeur Associé
Audit

mlemoign@kpmg.mc



**Alain
CHARPENTIER**

Directeur Associé
Audit

acharpentier@kpmg.mc

KPMG GLD & Associés Monaco



[2, rue de la Lûjèrneta • "Athos Palace" • 98000, Monaco](#)



mc-news@kpmg.mc



www.KPMG.mc



[@KPMG_Monaco](#)



[+377 977 777 00](tel:+37797777700)



[@kpmg-monaco](#)



[@KPMGMonaco](#)

Les informations contenues dans ce document sont d'ordre général et ne sont pas destinées à traiter les particularités d'une personne ou d'une entité. Bien que nous fassions tout notre possible pour fournir des informations exactes et appropriées, nous ne pouvons garantir que ces informations seront toujours exactes à une date ultérieure. Elles ne peuvent ni ne doivent servir de support à des décisions sans validation par les professionnels ad hoc. KPMG International ne propose pas de services aux clients. Aucun cabinet membre n'a le droit d'engager KPMG International ou les autres cabinets membres vis-à-vis des tiers. KPMG International n'a le droit d'engager aucun cabinet membre.

[Déclaration de Confidentialité](#) | [Mentions légales](#)